AVIS DE COURSE

Régate Jean-Pierre CHAMPION
Dimanche 8 Novembre 2026
Etang du Vignoble à Valenciennes
Cercle de voile de Valenciennes
5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)

1.2 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE *[DP]*

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (lien internet Réglementation).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire : https://www.voile-valenciennes.fr/index.php/quiquivient/ accessible jusqu'a la veille de la régate.

3.1.1 - Dériveur : solitaire et double IND
- Catamaran : INC

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire fournit sur place le jour de la régate

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 10€ par bateaux

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :
Le Dimanche 8 novembre à partir de 9h

5.2 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe(s)
08/11	11h	tous

5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :
- Affichées dans le club house

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type Triangle : Départ, 1, 2, 3, 1, 3 Arrivée

ATTENTION : En fonction du l'orientation du vent, de la force du vent et du nombre de concurrents, les parcours sont susceptibles d'être modifiés. Les parcours seront affichés sur le tableau officiel

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 3 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
(c) Quand 7+1 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

10. COMMUNICATION RADIO *[DP]*

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués selon classement dans chaque série

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
Le Cercle de Voile au 03 27 29 65 96 ou voile.valenciennes@gmail.com